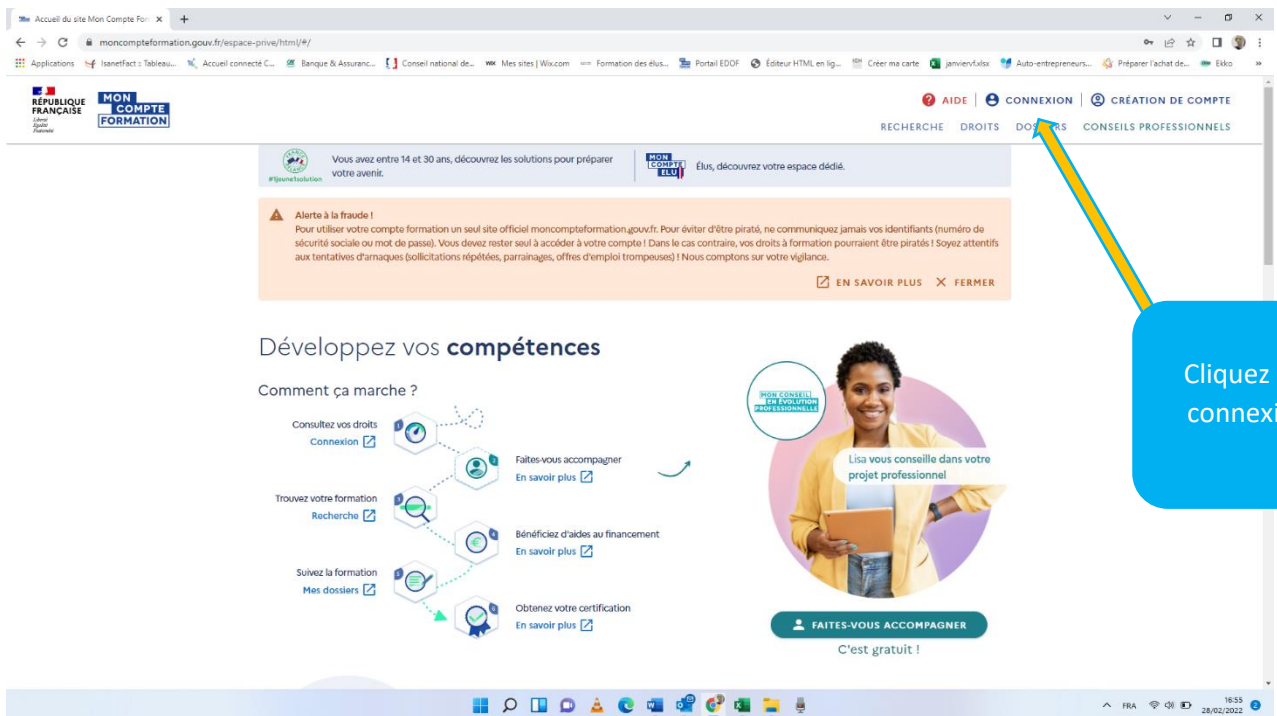


GUIDE DE CONNEXION DIF ELU

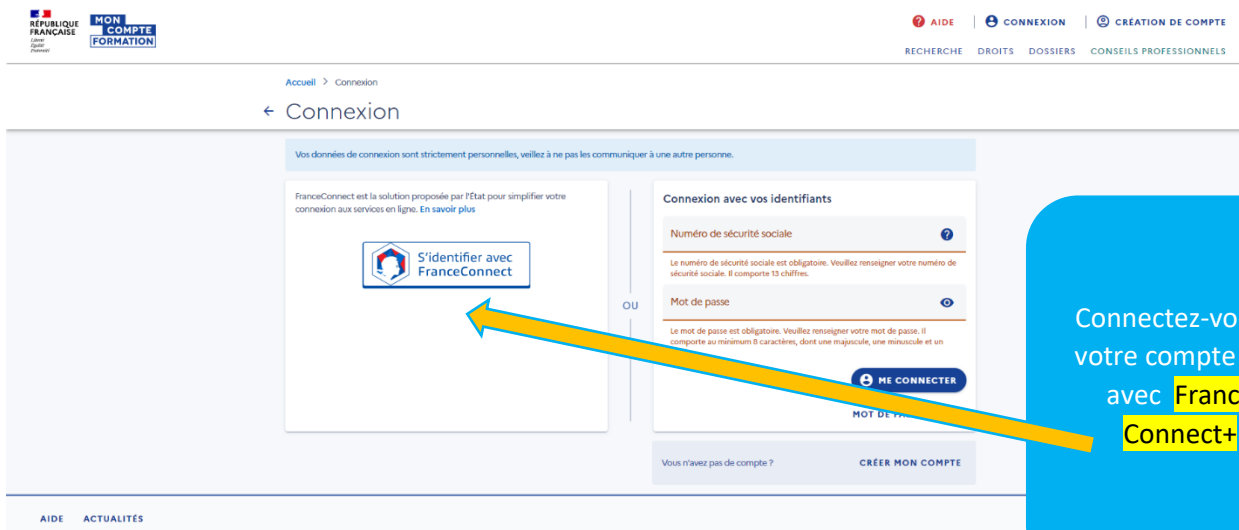
moncompteformation.gouv.fr

1 - Ouvrir votre navigateur sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr> puis vous cliquez sur connexion

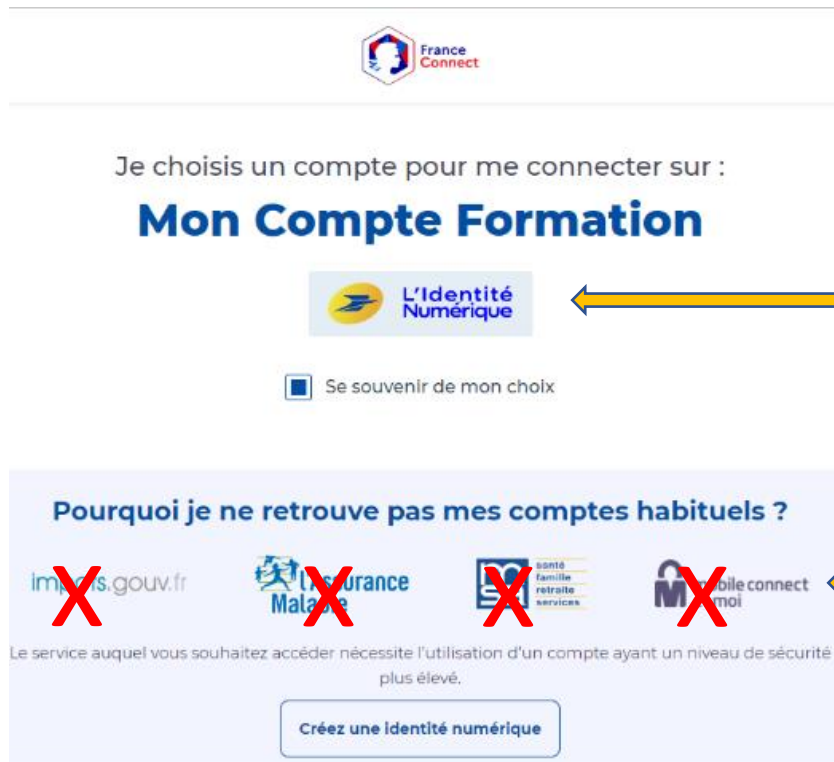


Cliquez sur connexion

2 - Se connecter



Connectez-vous à votre compte soit avec France Connect+

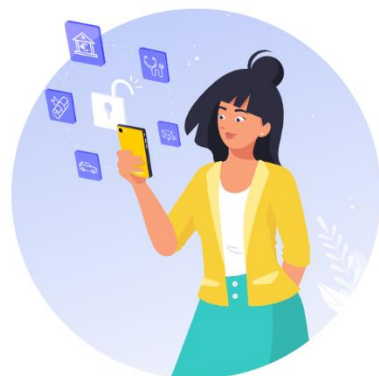


Depuis le 25/10/22 vous devez utiliser l'identité numérique de la poste pour vous connecter à votre compte.

Les anciens comptes Impôts.gouv.fr, assurance maladie... ne sont plus adaptés pour se connecter sur mon compteformation.gouv.fr

Pour se connecter à Mon Compte Elu, depuis le 25 octobre 2022, il est donc nécessaire d'utiliser **France Connect +**, qui s'appuie sur une application sécurisée d'identité numérique fournie par La Poste, unique solution actuellement qualifiée par l'ANSSI et notifiée auprès de l'Union européenne selon le règlement eIDAS en matière d'identité numérique. Une fois téléchargée, cette application est similaire aux applications utilisées pour accéder à vos comptes bancaires ou pour procéder à un paiement.

Pour obtenir une Identité numérique La Poste, vous avez plusieurs possibilités.



Afin d'accompagner les élus plus spécifiquement, un dispositif dédié est mis en place par La Poste :

- Avec l'appui d'un téléconseiller : 09 69 39 02 77, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et samedi de 8h30 à 13h, hors jours fériés. **En vous identifiant en tant qu'élus, vous aurez accès à un conseiller dédié, formé à vos usages.**

Par ailleurs, les dispositifs généraux sont également accessibles :

- En autonomie, en ligne : <https://lidentitenumérique.laposte.fr/>, muni de votre smartphone et de votre pièce d'identité ;
- En vous rendant en bureau de poste : les conseillers en bureau de poste peuvent vous créer votre identité numérique en quelques minutes ;

- En prenant rendez-vous avec un facteur : lors de votre inscription en ligne sur <https://lidentitenumérique.laposte.fr/>, vous pouvez prendre rendez-vous avec un facteur qui se déplacera et pourra vous accompagner dans l'installation de votre identité numérique.

Enfin, les conseillers France Services et les conseillers numériques France Services peuvent également vous accompagner dans cette démarche.

Si vous ne disposez pas de smartphone, vous pouvez vous inscrire *via* une procédure dédiée (téléchargement d'un dossier d'inscription, envoi par La Poste puis réception des codes de connexion par lettre recommandée). Vous en trouverez tous les détails sur [Je ne remplis pas les conditions pour utiliser FranceConnect+ \(moncompteformation.gouv.fr\)](#).

Cette bascule constitue une étape essentielle en matière de cybersécurité, en permettant de sécuriser les démarches des 18 millions d'utilisateurs de Mon Compte Formation dont vous faites partie en tant qu'élus.

3 - Vérifier la connexion

The screenshot shows the website interface for 'moncompteformation.gouv.fr'. At the top right, the user is identified as 'DUPONT Philippe'. Below this, there are navigation tabs: 'RECHERCHE', 'DROITS', 'DOSSIERS', 'CONSEILS', and 'PROFESSIONNELS'. In the top left, there is a navigation bar with a 'MON COMPTE ÉLU' button. A blue callout box labeled '1' points to the user name, containing the text '1 S'assurer d'être bien connecté'. Another blue callout box labeled '2' points to the 'MON COMPTE ÉLU' button, containing the text '2 Cliquez ici sur mon compte élus pour ouvrir votre espace dédié à la formation des élus'. Below the navigation bar, there is a large orange banner with a security warning: 'moncompteformation.gouv.fr. Pour éviter d'être piraté, ne communiquez jamais vos identifiants (numéro de votre compte ! Dans le cas contraire, vos droits à formation pourraient être piratés ! Soyez attentifs à l'emploi trompeuses) ! Nous comptons sur votre vigilance.' Below this banner, there is a section with a woman's image and the text 'Lisa vous conseille dans votre projet professionnel'. At the bottom of this section, there is a button that says 'FAITES-VOUS ACCOMPAGNER' and the text 'C'est gratuit !'.

4 – Vous êtes connecté à votre compte élu

RECHERCHE | DROITS | DOSSIERS | CONSEILS PROFESSIONNELS

REPUBLICAINE FRANÇAISE | MON COMPTE FORMATION

DUPONT Philippe

Retour

Vos droits formation

Votre compte élu

MONTANT DISPONIBLE
700,00 €

- Consulter l'historique
- Chercher les formations liées à l'exercice de mon mandat
- Chercher les formations pour me reconvenir

Vos droits en euros

MONTANT DISPONIBLE
2860,00 €

- Consulter l'historique
- Chercher une formation

Transfert de vos droits

Vous pouvez transférer vos droits acquis. Dans le cadre d'une activité de droit public, vous pouvez transférer 150 heures maximum sur une durée de 6 ans. Cette date court à compter de votre première nomination.

Transférer mes droits

Votre avis sur la consultation de vos droits

Je donne mon avis

En savoir plus sur vos droits

En savoir plus

Votre compte élu

MONTANT DISPONIBLE
700,00 €

La cocarde vous assure que vous êtes bien connecté sur votre compte élu.

Vos droits en euros

MONTANT DISPONIBLE
2860,00 €

Vous pouvez également voir votre compte professionnel

Si votre compte élu n'apparaît pas vous écrivez à l'adresse suivante :

DFP_MCF_Gestion-des-Droits-et-Formations@caissedesdepots.fr pour demander l'affichage de votre compte élus en précisant votre nom de naissance, usuel et/ou marital, Prénom(s), Date et lieu de naissance, Collectivité où s'exerce votre mandat

5 – Quand vous êtes connecté pour accéder à la formation qui vous intéresse,

Cliquer sur le lien dans le bulletin d'inscription pour aller directement sur la fiche de formation.

6 – vous arrivez sur la page pour vous inscrire

RECHERCHE | DROITS | DOSSIERS | CONSEILS PROFESSIONNELS

AIDE | DUPONT Philippe

Retour

Ajouter aux favoris

Prise de parole en public : Pas de fond sans la forme !

par Formation Des Elus Locaux

Informations clés

- 7h
- LILLE
- Bâtiment conforme aux normes d'accessibilité
- Formation généraliste "communication"

Les points forts de cette formation

Transmission d'une solide expérience professionnelle et des bonnes pratiques : animatrice pendant 20 ans à la télévision en direct.

Description détaillée

Points forts, objectifs, contenu, ...

Prix de la formation

Prix de la formation (frais d'examen inclus) 560,00 €

Vos droits élu - 560,00 €

Reste à payer final 0,00 €

Vos droits formation vous permettent de financer intégralement cette formation.

Aides au financement

Aucune aide au financement disponible pour cette formation.

Inscription à cette formation

Du 24/03/2022 au 24/03/2022*

*Session garantie

Créer mon dossier d'inscription

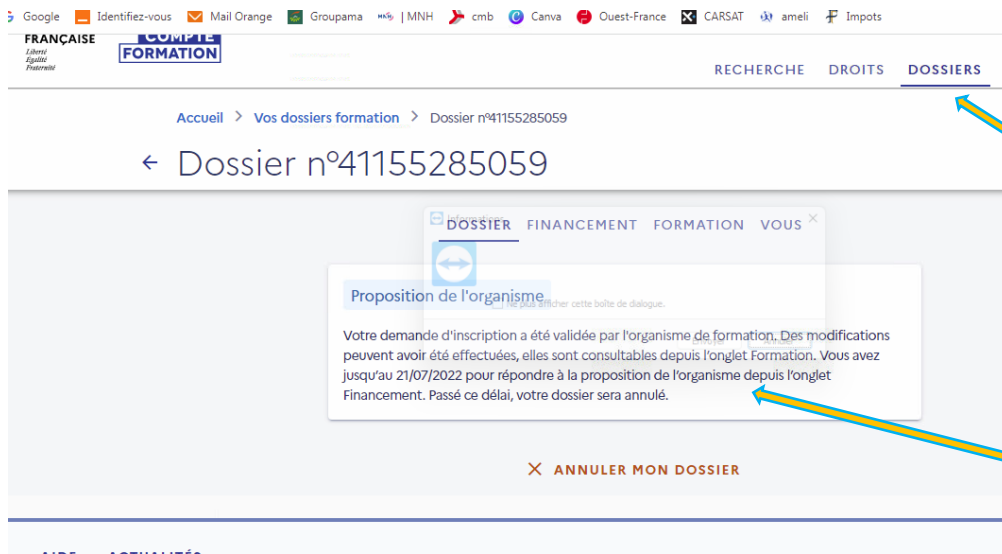
Vous cliquez pour créer votre dossier d'inscription

The screenshot shows a web form titled "Informations personnelles". It contains several input fields: "Prénom" with the value "PRENOM", "Nom d'usage" with "NOM", "Nom de naissance", "Téléphone mobile" with "0600000000", "Téléphone fixe", and "Adresse e-mail" with "prenom.nom@mail.fr". Below these fields, there is a section for "Où résidez-vous durant la formation ?" with the address "A mon adresse de domicile 49000 ANGERS" and a "Modifier" button.

A cette étape, je vérifie si les différents champs sont correctement renseignés

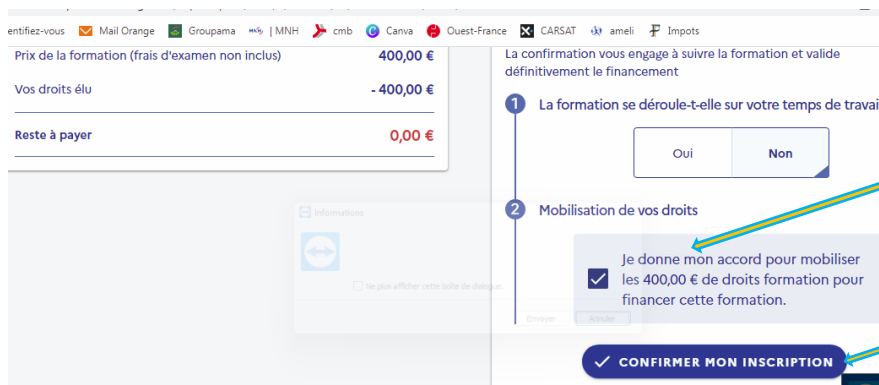
The screenshot shows a page with sections like "points forts de cette formation", "Aides au financement", and "Informations pratiques". A modal dialog box titled "Information" is overlaid on the page. The dialog contains the text: "Si vous travaillez actuellement dans la fonction publique, mobilisez vos droits en contactant directement votre employeur". It has two buttons: "Fermer" and "Valider". A yellow arrow points from the "Valider" button in the dialog to the "FranceConnect+" text in the adjacent text block.

Après vous être connecté avec FranceConnect+, vous cliquez sur Valider. Dès que vous cliquez sur Valider, notre organisme reçoit une alerte courriel et nous vous validons votre demande.



Vous devez ensuite revenir dans la rubrique **dossiers** sur mon compte formation.gouv.fr pour accepter notre proposition.

La date limite pour faire cette démarche est de 4 jours ouvrés. Ce délai passé votre dossier sera automatiquement annulé par la caisse des dépôts



Dernière démarche : vous cochez la case mobilisation de vos droits formation et cliquez sur **confirmer mon inscription**.

Fin du processus d'inscription DIF ELU

Et si le montant de mes droits DIFE élu est insuffisant

Le Co-financement des formations des élus sur Mon Compte Élu est maintenant disponible pour les collectivités !

Si le montant de vos droits DIFE élu est insuffisant, la collectivité peut co-financer votre formation à la condition que vous ayez au moins 25% du montant de la dépense pédagogique sur votre compte élu. C'est attribuer une dotation.

Que signifie « attribuer une dotation » ?

Pour une collectivité, « attribuer une dotation » consiste à verser sur les comptes formation de vos élus un financement en complément de leurs droits individuels à la formation des élus locaux (DIFE), à la suite d'une demande formulée à leur initiative. A réception de votre paiement, les dotations seront attribuées, aux bénéficiaires qui pourront ensuite les mobiliser pour des formations dans le cadre de leur mandat électoral.

L'objectif : soutenir la démarche de formation de l' élu

Les collectivités peuvent faire une dotation sur le compte des élus dont elles souhaitent soutenir le projet de formation dans le cadre du mandat.

Quelles formations sont éligibles au versement d'une dotation par ma collectivité ?

La CDC garantit que les droits acquis par le versement d'une dotation élu pourront être mobilisés uniquement pour une formation dans le cadre du mandat dispensée par un organisme agréé, enregistré sur Mon compte élu, conformément aux articles selon les modalités définies aux articles L. 2123-12, L. 3123-10, L. 4135-10, L. 7125-12, L. 7227-12 du code général des collectivités territoriales.

Pour quel montant ?

Lorsqu'une formation est financée à la fois par le **DIF Elu** et par la **collectivité ou l'EPCI** au sein duquel siège l' élu, la part des frais pédagogiques de la formation financée par le DIF Elu ne peut être inférieure à 25%. En conséquence **la dotation d'une collectivité ou d'un EPCI peut financer jusqu'à 75% maximum du montant des frais pédagogiques.**

Quand une collectivité souhaite abonder le DIFE, sur quelle ligne budgétaire le fait-elle ?

Les abondements des collectivités ou des EPCI vers le DIFE de leurs élus relèvent bien de la même catégorie de dépenses que les crédits liés à la formation obligatoire des élus. Ils sont d'ailleurs intégrés au calcul du plancher et du plafond fixés à l'article L. 2123-14, qui encadrent les obligations des collectivités en la matière.

Les dotations élus sont-elles plafonnées ?

Les dotations élus ne sont pas comptabilisées pour le plafond de l'alimentation annuelle des droits communs élus (700€).

Mais la collectivité, ou l'EPCI, et l' élu demandeur doivent veiller au respect des conditions énoncées à l'article 10 du Décret n° 2021-1708 du 17 décembre 2021: lorsqu'une formation est financée à la fois par le DIF Elu et par la collectivité ou l'EPCI au sein duquel siège l' élu, la part des frais pédagogiques de la formation financée par le DIF Elu ne peut être inférieure à 25%. En conséquence la dotation d'une collectivité ou d'un EPCI peut financer jusqu'à 75% maximum du montant des frais pédagogiques. »

Exemples :

Cas n°1 : Si une formation affiche un cout pédagogique de 1000 €, l' élu doit nécessairement disposer de 250 € de droits élu sur son compte avant de solliciter sa collectivité. Celle-ci pourra doter le compte de l' élu d'un maximum de 750 €

Cas n°2 : L'abondement maximum qu'une collectivité peut attribuer est de 2100 €, à condition que l' élu dispose du montant maximum de ses droits sur son compte (700 €). Ce qui porte le cout maximum de la formation à 2 800 € pour ce type de co-financement.

Quelle procédure ?

La collectivité doit **suivre** la procédure indiquée dans le document « Attribuer une dotation élu sur EDEF vf - guide externe » - ([téléchargement ici](#)) »

Nous attirons votre attention sur un point important : si un élu sollicite votre collectivité pour co-financer sa formation, vous devez **absolument procéder à la dotation élu avant que l' élu valide son dossier sur moncompteformation.gouv.fr**

Vous pouvez également retrouver l'ensemble des informations aux adresses suivantes

L'espace dédié contient, à ce jour, deux premiers articles :

- Un article d'accueil <https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/actualites/co-financement-des-formations-des-elus-sur-mon-compte-elu-le-service-est-maintenant>
- Un article d'explication de la démarche <https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/actualites/demarrer-sur-edef-ou-comment-faire-pour-attribuer-une-dotation-un-elu-local>